

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 23 décembre 2016 à 21 heures

**Présents :** SOULÉ Raphaële, FABERT-SILVY Isabelle , SICRE André, PONCY Nicolas, SICRE Jean-Pierre, LAURENS Marc

**Procurations :** Marc DEDIEU à Marc LAURENS  
Stéphane BARDOU à Jean-Pierre SICRE  
Henri VIDAL à André SICRE

**Absente excusée :** Nathalie LOPES

**Secrétaire de séance :** Raphaële Soulé

### Ordre du jour :

- PV de la séance du 18 novembre 2016
- Approbation révision allégée du Plan Local d'Urbanisme
- Adhésion Communautés de Communes au SDE 09
- Procédure pour terrains sans maîtres
- Numéro des rues en métrique ou sérielle et convention avec la poste.
- Demande d'autorisation modifications sur les différents budgets
- Demande autorisation de régler les dépenses d'investissement 2017 à partir du 1<sup>er</sup> janvier avant le vote du budget
- Remboursement par le Budget de la Commune, des frais de tenue de Compte Chèque Postal 2016 à la Régie de Recettes du camping.
- Protection nom de la commune
- Demande autorisation en vue de la vente d'une bande de terrain au profit de M et Mme Joaquim De Horta
- Questions diverses

### **-P.V séance du 18 novembre 2016**

Délib. 58 : Demande de subvention dans le cadre de la DETR, du FDAL et réserve parlementaire pour mise en enrobé à chaud parking église romane et élargissement au droit du pont des Bordes du Haut

Délib.59: Forfait Saison Ax 3 Domaines pour les enfants scolarisés en école élémentaire du village.

Délib. 60 : Renouvellement convention de déneigement de la RD 322 avec le Conseil Départemental

Délib. 61 : Tarifs des locations à l'année au terrain de camping

### **- Plan Local d'Urbanisme**

Une enquête d'utilité publique a été diligentée par nos soins concernant une révision allégée du PLU, celle-ci a eu lieu du 14 novembre 2016 au 15 décembre 2016.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport, celui-ci est positif et propose un avis favorable au projet de classement en zone U de la parcelle section A n° 995 « Village du Haut ».

Au vu de ce rapport Monsieur le Maire propose une délibération pour approuver le PLU

Contre : 0

Pour : 9

Abstention : 0

## **- SDE 09**

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à l'adhésion des 19 Communautés de Communes au Syndicat Départemental de l'Energie de l'Ariège

Contre : 0

Pour : 9

Abstention : 0

## **- Projet de récupération de terrains sans maître**

Monsieur le Maire donne un exposé précis de la situation de terrains sans maître. Le conseil municipal autorise le Maire à lancer la procédure pour rentrer ces terrains dans le patrimoine de la commune.

Contre : 0

Pour : 9

Abstention : 0

## **- Fonctionnement du CCP**

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années nous avons ouvert un compte chèque postal pour verser les recettes du camping municipal sur compte ouvert au nom de la régie du dit camping. Ce sont des opérations qui permettent à l'Agence postale d'amplifier son activité d'une façon non négligeable et qui viennent compléter les opérations effectuées par les particuliers. Bien entendu ces recettes sont reversées ensuite sur le compte de la Trésorerie d'Ax Les Thermes par le biais du budget du camping.

Le fonctionnement de ce compte chèque génère des frais ; le conseil municipal donne son accord pour reverser, par le biais du budget de la commune, la totalité des frais de tenue du compte chèque postal de la régie des recettes du camping municipal qui ont été prélevés par La Poste durant la période du 31 décembre 2015 jusqu'au 30 novembre 2016, ainsi que la totalité des frais de relevés de compte pour la même période, et des frais de commission sur les paiements par cartes bancaires.

Contre : 0

Pour : 9

Abstention : 0

## **-Protection du nom de la commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, dite Hamon donne la possibilité aux collectivités territoriales et EPCI de demander à l'Institut national de la propriété industrielle (NPI) d'être alerté en cas de dépôt d'une demande d'enregistrement d'une marque contenant sa dénomination. Puis les collectivités peuvent pendant deux mois s'opposer à la demande d'enregistrement auprès du Directeur de l'INPI au titre d'une atteinte à son nom, à son image, ou à sa renommée ou au titre à une indication géographique lorsque celle-ci comporte le nom de la collectivité concernée.

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour prendre l'attache d'un avocat spécialisé sur ces affaires afin de réaliser cette procédure.

Contre : 0

Pour : 9

Abstention : 0

## **- Numérotation des rues**

Monsieur le Maire indique que les plaques de rues avec les supports nécessaires ont été reçues ; il convient à présent de faire un choix pour les numéros, c'est-à-dire d'opter soit pour la numérotation métrique ou la numérotation sérielle. Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec La Poste pour finaliser le projet. Le conseil municipal a opté à l'unanimité pour la numérotation métrique. Il autorise le maire à signer la convention avec La Poste.

## **Déclassement d'une voie rurale au lieu-dit « Saillens »**

Il est nécessaire de déclasser ce chemin et de le rentrer dans le domaine privé de la commune. Si cette opération n'est pas réalisée, dans le cas où un permis de construire est déposé, celui-ci serait refusé car ce chemin est encore d'actualité malgré sa non utilisation. Il s'agit d'une procédure particulière qui nécessitera de réaliser une enquête publique en mairie pour une durée de 15 jours. Nous avons effectué une enquête similaire en 1989.

Contre : 0

Pour : 9

Abstention : 0

## **Démolition granges à Saillens**

Il est prévu de démolir les granges à Saillens qui présentent un danger pour les randonneurs

Toutefois les matériaux seront récupérés (ardoises, poutres, chevrons et pierres) pour l'église romane si l'on nous autorise à réaliser la toiture comme celle de l'église St Jean de Casseille

Contre : 0

Pour : 9

Abstention : 0